# Conseil régional Nord – Pas-de-Calais : 170 000 euros de dépenses injustifiées

03/03/2011 à 6h00

**Le Comité des oeuvres sociales (COS) des personnels dépendant du conseil régional Nord – Pas-de-Calais, association loi 1901 subventionnée par la Région, a porté plainte en raison de 170 000 euros de dépenses injustifiées en 2007 et 2008.**

A son tour, le conseil régional devrait prochainement déposer une plainte.

Nord Eclair

**La direction du comité des oeuvres sociales du conseil régional a déposé une plainte pour une série de négligences et de dysfonctionnements qui ont conduit à des dépenses non justifiées de 170 000 euros, en 2007 et 2008.**

Le président du conseil régional entend lui aussi porter plainte et se constituer partie civile, en qualité de principal financeur du comité des oeuvres sociales (une association loi 1901 qui est un peu la déclinaison d'un comité d'entreprise, pour la fonction publique).
En cause : une gestion pour le moins hasardeuse du budget de cette organisme notamment chargé des actions socio-culturelles et de diverses prestations pour les agents du conseil régional.

La Voix du Nord